

## Un service d'information sur les conventions collectives de travail

Jean Bernier

Volume 24, numéro 4, 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/028071ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/028071ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bernier, J. (1969). Un service d'information sur les conventions collectives de travail. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 24(4), 760-767.  
<https://doi.org/10.7202/028071ar>

## COMMENTAIRES

### Un service d'information sur les conventions collectives de travail

JEAN BERNIER

Tant par l'augmentation du nombre de travailleurs qu'elle atteint que par la complexité croissante des problèmes qu'elle tend à résoudre, la convention collective est devenue l'institution centrale de notre régime de relations du travail. Et il n'est pas à prévoir, pour quelque temps du moins, que dans les secteurs syndiqués, les conditions de travail et les rapports entre les parties soient réglés par des mécanismes autres que la négociation de conventions collectives.

Dès lors, l'information sur le contenu des conventions collectives, sur l'évolution des diverses clauses qu'elles contiennent, devient une denrée extrêmement précieuse pour les parties contractantes dans la mesure même où l'objet de la convention est constitué d'un champ de plus en plus vaste de problèmes de toutes sortes.

L'époque est depuis longtemps révolue où la convention collective se limitait à déterminer le taux de la rémunération, la durée du travail, les congés et les vacances comme si ces quelques clauses épuisaient la notion même de « conditions de travail ». Dans la plupart des entreprises modernes syndiquées, la convention collective est devenue une véritable charte des parties définissant les droits et obligations des employeurs et des travailleurs sur des sujets aussi variés et difficiles que la sécurité sociale, les changements technologiques, la sécurité d'emploi, l'évaluation des emplois, la formation et le perfectionnement des travailleurs et combien d'autres encore.

Comme en font foi les nombreux articles publiés depuis quelques années dans cette revue, il y a déjà longtemps que le département des Relations industrielles de Laval s'intéresse, en même temps que d'autres organismes gouvernementaux ou privés, à cette question de l'analyse du contenu des conventions collectives de travail.

En effet, en vertu d'une entente de collaboration établie entre le Ministère du travail et de la main-d'oeuvre du Québec et ce département, celui-ci a reçu de façon quasi ininterrompue depuis l'adoption de la *Loi des relations ouvrières* de 1944, copie des conventions collectives déposées auprès de la C.R.O. (devenue C.R.T. en 1964) et maintenant auprès du commissaire-enquêteur en chef (Lois des 13 juin et 23 octobre 1969).

On était bien conscient de la valeur quasi-estimable de l'information contenue dans ces documents, mais ce qui manquait surtout c'était les moyens techniques et financiers de traiter cette information afin de la rendre accessible rapidement et efficacement et surtout d'en tirer les éléments les plus significatifs. Sans doute était-il arrivé au cours de ces années, et de façon bien sporadique d'ailleurs, que certains professeurs et certains chercheurs utilisent ce matériel pour des recherches bien particulières. Mais jamais il n'avait été encore possible d'envisager une analyse systématique du contenu des conventions collectives conclues en vertu du Code du travail du Québec.

Toutefois, à compter du mois de juin 1968, grâce à l'effort coordonné du département des Relations industrielles et du Centre de documentation de l'université Laval et grâce à l'appui financier de l'Université elle-même, il devenait possible de commencer à construire les instruments nécessaires à cette analyse.

#### LE PROJET

Le projet fut conçu de façon à répondre à deux objectifs principaux : l'un d'ordre académique, l'autre d'ordre plus immédiatement utilitaire.

Sur le plan académique, il s'agissait de rendre accessible facilement et rapidement le texte de toute convention ou de toute série de conventions de telle sorte que des chercheurs intéressés puissent entreprendre des études sur le contenu des conventions collectives : qu'il s'agisse de suivre l'évolution de certaines clauses dans le temps, qu'il s'agisse d'établir des comparaisons sur une base régionale ou sectorielle ou de toute autre recherche. Les résultats de ces travaux pourraient faire l'objet d'une publication spécialisée. Nous envisageons également la possibilité d'utiliser ce matériel dans les cadres d'un laboratoire complétant les cours donnés par le Département sur la convention collective. Quelques expériences limitées ont d'ailleurs été tentées en ce sens depuis l'an dernier et les résultats obtenus permettent d'être optimiste quant aux possibilités futures de développement de cette formule sur le plan pédagogique.

D'un point de vue pratique et utilitaire, le projet avait également pour but de mettre à la disposition des parties contractantes un service rémunéré de renseignements et d'analyse des conventions collectives en vigueur au Québec afin qu'elles puissent connaître de la façon la plus précise et la plus détaillée possible, la teneur des clauses prévalant dans telle ou telle région, dans tel secteur industriel et pour telle catégorie d'occupations. Ces études particulières sont entreprises à la demande même des intéressés et sont conçues non pas en fonction d'objectifs purement académiques comme dans le cas précédent, mais en fonction des besoins immédiats des demandeurs, de façon à répondre le plus adéquatement possible aux impératifs que pose la préparation d'une négociation collective.

## LA MÉTHODE

Pour atteindre ce double objectif, il importait d'une part de mettre sur pied un système de classification et de manipulation des documents qui permette un accès facile et rapide à notre vaste collection et d'autre part de construire un instrument d'analyse à ce point précis qu'il permette une étude détaillée de toutes les clauses d'une convention, même celles qui ne sont pas directement quantifiables (v.g. droit de gérance, ancienneté, etc.).

*L'accès à la documentation*

En raison du grand nombre de conventions accumulées, il convenait de réduire au minimum l'espace d'entreposage et les efforts de manipulation.

Grâce au système Mira-Code, il nous est possible de conserver les conventions sur micro-film, de repérer rapidement un texte donné et d'effectuer certaines compilations à partir de quelques variables simples codifiées sur le film lui-même. (La plupart des codes utilisés à cette fin ont été empruntés au système de classification mis sur pied il y a quelques années par le Service de recherche du Ministère du travail et de la main-d'oeuvre du Québec).

De plus un catalogue produit avec l'aide de l'ordinateur, et mis à jour périodiquement, permet de connaître constamment l'état de notre collection. Il contient quatre listes complètes des conventions reçues : l'une établie selon l'ordre alphabétique des noms d'employeurs, une autre en fonction des noms des syndicats signataires, une troisième regroupant les conventions selon les secteurs industriels<sup>(1)</sup> et une dernière selon la date d'expiration de la convention. Un numéro d'ordre permet d'identifier chaque document et de le repérer sur le micro-film. De plus, ce catalogue fournit certains renseignements sur les conventions couvrant plusieurs établissements ou plusieurs entreprises à la fois, ce qui permet de connaître la situation des conventions multi-employeurs.

D'autres indicateurs ajoutés à ceux-là sur le micro-film, permettent de repérer les conventions ou bien d'effectuer certains regroupements statistiques en fonction de certaines variables qui sont notamment : l'affiliation syndicale<sup>(2)</sup>, le type d'unité de négociation<sup>(3)</sup>, la région<sup>(4)</sup>, la localité<sup>(5)</sup> et enfin la durée de la convention.

---

(1) d'après *Nomenclature type des activités d'entreprises ou d'institutions* Ministère de l'industrie et du commerce, Bureau de la statistique du Québec, 1965, 84 pages.

(2) le syndicat est ici identifié par un code correspondant à la nomenclature présentée dans la publication *Organisation des travailleurs au Canada*, Direction de l'économique et des recherches, Ministère du travail du Canada, 1969, 115 pages.

(3) selon les codes utilisés par le Ministère du travail du Québec.

(4) selon les dix (10) régions administratives du Québec.

(5) selon les *Listes alphabétiques des municipalités légales et toponymes populaires* du Ministère de l'industrie et du commerce du Québec.

De plus, comme les parties devront désormais indiquer le nombre de travailleurs couverts par la convention au moment de son dépôt <sup>(6)</sup>, il sera bientôt possible de tenir compte de cet important facteur, grâce auquel pourront être pondérés les résultats des analyses de contenu.

C'est ainsi que grâce à l'action combinée de l'ordinateur et de Mira-Code, il est possible tout aussi bien de connaître la situation de la convention collective au Québec (par exemple, sa distribution par industrie, par région, par centrale syndicale, etc.) que d'avoir accès rapidement au texte d'une convention donnée expirée ou en vigueur.

#### *L'instrument d'analyse*

Mais pour répondre aux demandes de renseignements qui nous parviennent ou encore pour effectuer des études comparatives du contenu de ces conventions, il fallait un instrument d'analyse couvrant la totalité des clauses susceptibles de se trouver dans une convention et permettant de tenir compte des modalités diverses que peut connaître une même clause dans plusieurs conventions.

Des équipes successives de chercheurs se sont donc employées d'abord à répertorier soit à partir d'études antérieures, soit à partir des conventions elles-mêmes, le plus grand nombre possible de clauses distinctes existant dans les conventions. Il s'agissait en somme de délimiter le champ de la convention quant à son contenu potentiel.

Ces clauses ont ensuite été regroupées en treize (13) grandes familles soit : identification de la convention, champ d'application, prérogatives syndicales, sécurité d'emploi, sécurité sociale, durée du travail, rémunération, participation, perfectionnement, règlement des griefs, changements technologiques, évaluation des tâches et clauses diverses. Pour chacune des clauses comprises dans ces groupes, on a établi ensuite une typologie correspondant aux diverses formes qu'une clause est susceptible de prendre.

Déjà, si ce seul répertoire des clauses comporte un intérêt en lui-même, c'est son utilisation comme instrument d'analyse qui lui donne toute sa signification. Car c'est alors qu'il devient possible d'identifier les types prédominants et de faire des comparaisons sur la base de l'industrie, du syndicat, de la région ou autre.

#### LA COLLECTION

Notre collection comprend, à quelques exceptions possibles près, la totalité des conventions conclues en vertu du Code du travail du Québec et déposées auprès du commissaire-enquêteur en chef.

---

(6) *Code du travail* — art. 26 — tel qu'amendé par les lois des 13 juin et 23 octobre 1969.

A cet égard, il peut être intéressant de considérer quelques statistiques récentes que nous avons pu compiler et qui donnent une idée assez précise de la distribution des conventions collectives de travail au Québec <sup>(7)</sup>. Il est bien évident que ces données statistiques ne pourraient prendre leur pleine signification que dans la mesure où elles seraient présentées en regard de celles concernant le nombre de travailleurs couverts dans chaque cas. Pour les raisons données précédemment, c'est là une dimension qu'il était impossible de connaître jusqu'à présent et nous osons croire que grâce à l'action récente du législateur et à la collaboration des parties, il sera possible désormais de présenter un portrait plus précis de la situation de la convention collective au Québec, à cet égard.

Pour la période étudiée, on note le chiffre de 2,516 conventions en vigueur s'appliquant à 3,798 employeurs, la différence s'expliquant par le fait que 95 conventions sont du type multi-employeurs et couvrent ensemble 1,377 employeurs <sup>(8)</sup>.

Voyons maintenant comment se distribuent ces mêmes conventions en fonction de la région où elles s'appliquent, de leur durée, du secteur industriel auquel appartiennent les entreprises assujetties et en fonction de la centrale syndicale à laquelle sont affiliés les syndicats signataires.

En raison du caractère sommaire de ces tableaux et surtout à cause de l'absence de données sur le nombre de travailleurs couverts dans chaque cas, les séries statistiques présentées suggèrent peu de commentaires.

Cependant il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il serait pour le moins téméraire de vouloir établir d'emblée une corrélation trop étroite entre ces distributions de conventions et le taux de pénétration syndicale selon les secteurs ou selon les régions. Seule une pondération de ces données par le nombre de travailleurs couverts leur ferait prendre toute leur signification.

---

<sup>(7)</sup> Les statistiques qui suivent ont été compilées par une équipe de travail dirigée par M. Pierre Dionne, documentaliste responsable de ce service d'analyse. Elles portent sur les conventions dont la date d'expiration se situe le ou après le 30 avril 1969. Elles sont donc pour la plupart actuellement en vigueur ou bien elles ont été renouvelées ou sont sur le point de l'être. Toutefois, elles comprennent les conventions collectives en vigueur dans l'industrie de la construction avant l'application de la *Loi des relations du travail dans l'industrie de la construction* (Bill 290).

<sup>(8)</sup> Comme il est rarement possible de connaître de façon précise le nombre des entreprises couvertes par une convention multi-employeurs, le sous-total de 1,377 ne peut-être qu'approximatif et est forcément conservateur. Il en va donc de même par voie de conséquence du grand total de 3,798 employeurs.

TABLEAU 1 — CONVENTIONS COLLECTIVES DU SERVICE D'INFORMATION EXPIRANT LE  
OU APRÈS LE 30 AVRIL 1969. DISTRIBUTION SELON LES RÉGIONS ÉCONOMIQUES.

01	Bas St-Laurent – Gaspésie	64
02	Saguenay – Lac-St-Jean	164
03	Québec	296
04	Trois-Rivières	191
05	Cantons de l'Est	107
06	Montréal	1,481
07	Outaouais	52
08	Nord-Ouest	86
09	Côte-Nord	67
10	Nouveau-Québec	2
	Multirégionales	6
TOTAL		<u>2,516</u>

TABLEAU 2 — CONVENTIONS COLLECTIVES DU SERVICE D'INFORMATION EXPIRANT LE  
OU APRÈS LE 30 AVRIL 1969. DISTRIBUTION SELON LEUR DURÉE.

<i>mois</i>	<i>conventions</i>	<i>cumulatif (-)</i>
12	86	2,516
13-17	29	2,430
18	37	2,401
19-23	94	2,364
24	857	2,270
25-29	101	1,413
30	76	1,312
31-35	156	1,236
36	1,080	1,080

TABLEAU 3 — CONVENTIONS COLLECTIVES DU SERVICE D'INFORMATION EXPIRANT LE OU APRÈS LE 30 AVRIL 1969. DISTRIBUTION SELON LES SECTEURS INDUSTRIELS.

Agriculture, pêche, piégeage	6
Forêt	67
Mines, carrières et puits de pétrole	49
Industries manufacturières	1,317
Construction (avant bill 290)	92
Transport, communications et services connexes	170
Commerce	169
Finance, assurance et immeuble	24
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	434
Administration publique	179
Divers	9
<b>TOTAL</b>	<b>2,516</b>

TABLEAU 4 — CONVENTIONS COLLECTIVES DU SERVICE D'INFORMATION EXPIRANT LE OU APRÈS LE 30 AVRIL 1969. DISTRIBUTION SELON LES DIVERSES BRANCHES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

Aliments et boissons	216
Produits du tabac	10
Caoutchouc	15
Cuir	39
Textiles (naturels et synthétiques)	85
Vêtement (incluant bonneterie)	125
Bois	60
Meubles et ameublements	66
Pâtes et papiers	112
Imprimerie, édition et reliure	107
Industries métalliques primaires	61
Produits en métal	100
Machinerie	39
Matériel de transport	47
Appareils électroniques	54
Produits minéraux non-métalliques	61
Produits du pétrole et de la houille	9
Produits chimiques et connexes	53
Industries diverses	58
<b>TOTAL</b>	<b>1,317</b>



TABLEAU 5 — CONVENTIONS COLLECTIVES DU SERVICE D'INFORMATION EXPIRANT LE OU APRÈS LE 30 AVRIL 1969. DISTRIBUTION SELON L'AFFILIATION SYNDICALE.

<i>Syndicats</i>	<i>Conventions</i>
FAT/COI/CTC	1,075
CTC	106
CSN	750
Indépendants	223
District 50 (Mineurs unis d'Amérique)	131
Fraternité internationale d'Amérique des camionneurs, chauffeurs, préposés d'entrepôts et aides (teamsters)	113
Fédération des policiers et pompiers	56
CEQ	40
UCC	22

NOTE : — Comme elles ne sont pas pondérées par des données sur le nombre de travailleurs couverts dans chaque cas, les séries statistiques présentées ci-dessus ne permettent pas de préjuger du taux de pénétration syndicale des diverses centrales.

#### LE SERVICE

Afin de rendre cette information accessible aux personnes ou organismes intéressés, le département a mis sur pied une équipe de gradués en relations industrielles capable de faire le dépouillement et l'analyse des conventions collectives.

Comme les renseignements demandés peuvent porter sur n'importe quelle clause ou série de clauses dans les conventions, les analyses sont effectuées au fur et à mesure selon les desirata de l'organisme demandeur, le coût du service étant établi en fonction du nombre de conventions et du nombre de clauses à analyser.

Selon l'orientation de la demande pour ce service, il sera possible dans un avenir rapproché d'effectuer l'analyse de certaines clauses à l'avance et d'emmagasiner l'information dans la mémoire d'un ordinateur. Néanmoins, il demeurera possible d'obtenir de l'information ou des études spéciales sur les clauses non introduites dans l'ordinateur, même si cela doit entraîner certains délais dans la production des renseignements demandés.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant ce service, on est prié de s'adresser au :

*Service d'information sur les conventions collectives,  
Département des Relations industrielles,  
Université Laval,  
Québec 10.*